



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : François GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moullins : Jean-Marie ROTH Chauconne : Bernard VOUGNON Chauffontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAYEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Genes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazaar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENEATEU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001495

Rapport n°2.3 - Marché négocié relatif à la fourniture et à l'installation de Girouettes à LED sur les bus urbains du réseau de transport Ginko

Marché négocié relatif à la fourniture et à l'installation de Girouettes à LED sur les bus urbains du réseau de transport Ginko

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
PPIF 2012-2016 Budget annexe Transports « AP/CP Acquisition de bus et matériel embarqué »	Montant AP : 23 525 901 € HT Montant prévu au CP 2012 : 1 700 000 € HT Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• 800 000 € HT sur 2012• 1 200 000 € HT sur la période (4 ans)

Résumé :

Le présent rapport propose le lancement d'un marché pour la fourniture seule, ou avec pose, de girouettes à affichage LED pour les bus urbains du réseau Ginko.

Environ une vingtaine de véhicules neufs serait équipée, en fourniture seule, de 2012 à 2015. Sur la même période, à l'horizon de la mise en service du tramway, entre 120 et 140 bus du parc actuel seraient progressivement équipés de girouettes à LED en remplacement des girouettes à film existantes désormais obsolètes.

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans. Le montant global du marché est estimé à 1 200 000 € HT.

Compte tenu du montant estimé de cette prestation, la consultation est réalisée selon la procédure négociée en application des articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics.

I. Contexte

Les girouettes de bus ont pour fonction d'informer la clientèle des bus, en indiquant la destination et le numéro de ligne. Tous les bus urbains sont actuellement équipés de girouettes à films (3 ou 4 selon le modèle, dont une à l'avant, 1 sur le flanc droit - 2 pour les bus articulés - et 1 à l'arrière), dont le rouleau de film comporte un nombre limité et figé de destinations.

En effet, dans un souci d'optimisation du nombre de bus nécessaires pour réaliser le service des lignes urbaines GINKO, permettant ainsi un moindre coût d'investissement et de fonctionnement pour la collectivité, chaque bus urbain est exploité sur plusieurs lignes dans une même journée. Les bus urbains n'étant donc pas affectés strictement à une ligne, ils doivent disposer de l'ensemble des destinations sur leurs girouettes.

Dans le cadre des travaux du tramway, la déviation de nombreuses lignes de bus engendrera de nouveaux itinéraires, impliquant l'exploitation de terminus provisoires (changement de destination du véhicule et donc du nom du terminus de la ligne) ou la création de nouveaux terminus de lignes. Ces changements fréquents ne sont pas gérables avec les girouettes à film dont l'affichage est définitif (impression sur film). Pour information, les rames de la première ligne de tramway du Grand Besançon seront par ailleurs équipées de girouettes à LED. Les autocars périurbains du réseau GINKO sont équipés de girouettes à LED depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la technologie des girouettes à film est ancienne et est désormais abandonnée par l'ensemble des réseaux de bus français. Les fournisseurs du Grand Besançon ont informé la collectivité de l'abandon de leurs productions de girouettes à film. Il n'est donc dès à présent plus possible de modifier les destinations sur les girouettes des bus urbains. Un renouvellement progressif de l'ensemble du parc est donc nécessaire.

En conséquence, pour l'ensemble de ces raisons, il devient incontournable de remplacer les équipements existants des bus par des girouettes à LED; cette technologie permettant de modifier aisément l'affichage des destinations par simple programmation informatique, d'afficher des messages variables d'information indispensables à la clientèle, tout en respectant les normes en matière d'accessibilité pour les personnes malvoyantes (taille de lettres, couleurs et contrastes).

Les indications de destination des girouettes seront monochromes et, afin d'améliorer leur perception, les numéros de ligne seront en couleur.

Entre 140 et 165 bus seront équipés de telles girouettes, dont :

- 20 environ seront acquises en fournitures seules et livrées aux constructeurs d'autobus lors du renouvellement de véhicule, la pose des girouettes se faisant dans l'usine du constructeur d'autobus,
- le reste sera acquis en remplacement des girouettes à films existantes et comprendra la fourniture et la pose des équipements par le fournisseur sur les dépôts de bus du Grand Besançon.

Pour mémoire, le coût d'un équipement en girouette à film d'un bus urbain est compris entre 7 000 et 9 000 € HT en fonction du type de bus. L'estimation pour un équipement en girouettes à LED est comprise également entre 7 000 et 9 000 € HT.

II. Objet et montant du marché

Le présent marché concerne la fourniture seule ou la fourniture avec pose d'équipements de :

- 3 girouettes à LED pour les bus moyenne capacité et standard, à savoir une frontale (à l'avant du bus), indiquant le numéro de ligne et sa destination, une latérale (vers la porte avant d'accès au bus, comportant les mêmes informations) et une arrière (indiquant uniquement le numéro de ligne,
- 4 girouettes à LED pour les bus articulés comportant une 4^{ème} girouette, installée vers la porte latérale de la « remorque ».

Entre 140 et 165 bus seront concernés sur 4 ans, soit par le remplacement de leurs girouettes actuelles à films par des girouettes à LED, soit par la fourniture seule de girouettes à LED (environ une vingtaine de véhicules sur l'ensemble).

Il est envisagé d'équiper en 2012 les véhicules nouvellement acquis fin 2011 (5 bus) et courant 2012 (4 bus), et 70 bus du parc parmi les plus récents. Le solde sera équipé sur la durée restante du marché.

Le montant global du marché est estimé à 1 200 000 € HT.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots séparés.

III. Forme et durée du marché

Le marché est un marché à bons de commande, passé pour une durée de 4 ans.

Compte tenu du montant estimé de cette prestation, la consultation est réalisée selon la procédure négociée en application des articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure négociée pour la fourniture et l'installation de girouettes à LED pour les bus urbains du réseau de transports Ginko,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

